Vous démarrez dans la vie active ?

Des aides et services pour les salariés de -30 ans (en alternance, 1er job, CDD...)

UNE OFFRE LOCATIVE POUR TOUS

NOUVEAU ! Avec le **test d'orientation logement**, laissez-vous guider pour trouver votre logement :

- **Une offre complète de logements abordables** avec des **loyers inférieurs aux prix du marché** sur la **plateforme logement Action logement**. Que vous recherchiez une solution durable ou temporaire, accédez facilement au logement qui vous convient
- **L'offre de logement social**, accessible sous conditions de revenus, depuis la plateforme **AL'in**.

➡ Faites le test sur **actionlogement.fr/moment-de-vie/demarrer-dans-la-vie-active**

L'accès aux offres de logement et aux services d'accompagnement locatif proposés par Action Logement est strictement gratuit et ne peut pas faire l'objet d'une quelconque facturation ou rétribution. Par ailleurs, Action Logement n'établit et n'adresse aucun bon de visite aux candidats. Pour l'attribution d'un logement dans une résidence de logements temporaires, certains gestionnaires peuvent vous facturer des frais de dossiers mais ceux-ci sont détaillés et contractuels. En dehors de ce cas, si de l'argent vous est demandé, il s'agit d'une fraude que vous pouvez dénoncer à l'adresse fraude.als@actionlogement.fr

UNE AIDE POUR FINANCER VOTRE CAUTION

Action Logement vous propose **un prêt sans frais ni intérêt, jusqu'à 1 200 €**, **l'AVANCE LOCA-PASS®**, pour financer le dépôt de garantie demandé à l'entrée dans un nouveau logement.

➡ Faites le test et votre demande sur **locapass.actionlogement.fr**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

UN GARANT POUR VOTRE LOGEMENT

Action Logement **facilite votre entrée dans les lieux en se portant garant auprès de votre propriétaire avec Visale**, une garantie **100 % gratuite**.

➡ Faites le test et votre demande sur **visale.fr**

UNE AIDE POUR PAYER VOTRE LOYER

Si vous êtes **alternant(e)**, Action Logement **prend en charge gratuitement une partie de votre loyer, jusqu'à 100 € par mois**, pour vous rapprocher de votre entreprise ou de votre école avec **l'AIDE MOBILI-JEUNE®**.

➡ Faites le test et votre demande sur **mobilijeune.actionlogement.fr**

BON À SAVOIR

Alternants, retrouvez toutes les aides qui vont vous simplifier la vie !

➡ Connectez-vous sur **actionlogement.fr/alternant**

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur.

Visale, AVANCE LOCA-PASS® et AIDE MOBILI-JEUNE® sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.

Novembre 2025 - Action Logement Services - SAS au capital de 20 000 000 d'euros - Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris
824 541 148 RCS Paris - Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006232 - Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR
Crédit photo : AdobeStock - Document non contractuel

0970 800 800 (appel non surtaxé)
9h-18h, lundi-vendredi (horaires métropolitains)
Munissez-vous du N° Siret de votre entreprise
(voir bulletin de paie)

actionlogement.fr

ActionLogement
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE